

# Le maire informe les victimes de la sécheresse de l'avancement du dossier



La dure chaleur n'a rien épargné.

Publié le 25/09/2019 à 02:17 / Modifié le 25/09/2019 à 02:22 [S'ABONNER](#)

[Partager](#) [Société](#), [Gigean](#)

Pour ceux dont l'habitation avait subi des dommages lors des épisodes répétés des dernières années, le maire, Francis Veaute, a écrit une lettre afin de faire le point sur les actions entreprises par la municipalité auprès des services de l'État, pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle.

## Toujours pas de retour du ministère de l'Intérieur

Il a rappelé que "l'arrêté du 18 septembre 2018 du ministère de l'Intérieur ne reconnaissait pas la commune sinistrée par la sécheresse 2017, alors que les communes voisines Montbazin et Poussan l'avaient été ". Une décision qui a laissé beaucoup de monde perplexe et qui s'appuyait sur une méthode de calcul basée sur les conditions géotechniques, météorologiques et sur une grille de mailles de 8 km de côté comme modélisation du territoire concerné. Plusieurs démarches ont été faites auprès du préfet, du député de la circonscription Jean-François Éliaou et du sénateur Jean-Pierre Grand.

*"Le sénateur a été très réactif en déposant, en décembre 2018, une question écrite interrogeant le ministre de l'Intérieur sur sa volonté d'actualiser les critères de reconnaissance, souligne le premier édile gigeannais. Sans réponse, il a envoyé une relance en mai dernier et en juillet, il lui a demandé un nouvel examen au regard des éléments techniques que je lui ai fournis." Par lettre du 31 juillet, Christophe Castaner a fait savoir qu'il avait demandé au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises de procéder à un examen complémentaire. Le député, par l'intermédiaire de son collaborateur Baptiste Desveaux, "a accusé réception de ma lettre du 3 juillet dernier et m'a demandé de fournir des informations plus détaillées quant aux dégâts subis par la commune pour adresser un courrier au ministre de l'Intérieur. Nous lui avons transmis tous les dossiers récupérés le 18 juillet 2019. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour, pas plus de la préfecture, mais nous avons échangé plusieurs mails avec Yohann Dol, du cabinet du préfet, pour le dossier sécheresse 2018. Ce dernier nous a informés de la révision des critères permettant de caractériser l'intensité des épisodes de sécheresse."*